



DFJC - DGEP



Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire

Mémorandum

Information importante

En raison des contributions versées depuis le 1er janvier 2010 aux organisateurs de cours par le Canton de Vaud et par la Fondation vaudoise en faveur de la formation professionnelle (Fonpro), les cours interentreprises ne sont plus facturés directement aux entreprises formatrices. Toutefois, une fois déterminé le montant qui sera pris en charge par les contributions publiques précitées, veuillez noter qu'un solde éventuel non couvert pourrait vous être facturé ultérieurement.

Nous vous rappelons également que selon l'article 58 de la loi vaudoise sur la formation professionnelle, les frais accessoires liés à la participation des apprentis aux cours interentreprises, notamment ceux relatifs au transport, aux repas, voire à l'hébergement sont à la charge exclusive de l'entreprise-formatrice.

Par ma signature, je confirme que les frais liés aux cours interentreprises (CIE) non couverts par une subvention cantonale ou de la FONPRO sont à ma charge et je m'engage à les régler dans les délais impartis par carrosserie suisse Vaud. A défaut de paiement, le prestataire de cours se réserve le droit de réclamer l'exécution forcée de la créance.

Employeur / Institution responsable (timbre et signature)

Concerne l'apprenti(e) N° du contrat de l'apprentissage **CHVD**.

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :